

**AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE
DE MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES DE 2eme CLASSE**

SESSION 2012

En application de l'article 7 du décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques, des recrutements externes sans concours de magasiniers des bibliothèques de 2eme classe relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année **2012**, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Conformément à l'arrêté du 21 mars 2012, le nombre total de postes à pourvoir est de **46**.

Au titre de **l'Université d'Aix Marseille**, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **1** :

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de l'Université d'Aix Marseille (<http://drh.univ-amu.fr/>), **rubrique recrutement**.

Ils sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Il conviendra d'adjoindre à ces documents copie de la carte d'identité ou du passeport.

Ils doivent être adressés à :

Université d'Aix Marseille
DRH P3 service des concours
Géraldine Mourgand
3 avenue Robert Schuman
13628 Aix en Provence cedex 01

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 juillet 2012 (cachet de la poste faisant foi)**.

Le Président de l'Université d'Aix Marseille arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats retenus seront convoqués courant septembre par courrier, pour une prise de fonctions au 1^{er} octobre 2012.

Le Président de l'Université d'Aix Marseille



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
D'AIX-MARSEILLE

YVON BERLAND